



The logo for FIFA, consisting of the word "FIFA" in a bold, sans-serif font with a registered trademark symbol (®) to the upper right.

**PAR EMAIL**

Fédération Malienne de Football (FEMAFoot)  
M. Ségui Kanté  
Secrétaire Général

E-mail : [malifoot1960@gmail.com](mailto:malifoot1960@gmail.com)

Zurich, le 20 décembre 2017  
SG/coj/vem/nak/lni

**Nomination d'un comité de normalisation au Mali**

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous vous informons que la situation de la Fédération Malienne de Football (FEMAFoot) a été soumise à l'attention du Bureau du Conseil de la FIFA.

À cette occasion, le Bureau a été informé des dernières évolutions relatives à la FEMAFoot, notamment des points suivants :

- La Fédération Malienne de Football (FEMAFoot) a tenu son assemblée générale ordinaire électorale le 8 octobre 2017. Toutefois, malgré la présence d'une délégation de la FIFA et de la Confédération Africaine de Football (CAF), les élections n'ont pas pu avoir lieu en raison de litiges liés à la légitimité de certains délégués à l'assemblée. La situation s'est même dégradée au point que la délégation de la FIFA et de la CAF, après avoir en vain tenté d'apaiser les esprits des parties impliquées, a dû quitter les lieux.
- Le lendemain, 39 des 57 délégués à l'assemblée disposant du droit de vote se sont de nouveau réunis, dans un lieu différent, et ont élu M. Mamoutou Touré président de la FEMAFoot à l'unanimité. La délégation de la FIFA et de la CAF n'a pas été prévenue de cette nouvelle réunion et n'était déjà plus sur place lors de sa tenue. Dans une lettre à la FIFA datée du 10 octobre, la FEMAFoot a indiqué que M. Touré était son nouveau président. La FIFA a néanmoins reçu diverses plaintes, notamment de la part de M. Salaha Baby – l'autre candidat à la présidence de la FEMAFoot –, au sujet d'irrégularités dans la procédure électorale.

Le Bureau a également pris note qu'une mission d'évaluation de la FIFA s'est par conséquent rendue à Bamako les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2017, a tenu des rencontres avec le secrétaire général de la FEMAFoot, MM. Touré et Baby ainsi que les huissiers impliqués dans l'organisation des élections de la fédération et a pu faire les observations suivantes :

- La légitimité des délégués à l'assemblée générale de la FEMAFoot, en particulier ceux envoyés par les ligues régionales, est largement contestée. La convocation électorale semble ainsi avoir été entachée d'irrégularités.
- La nouvelle convocation d'une assemblée générale le 9 octobre 2017 ne semble pas avoir été effectuée dans les règles. Plusieurs délégués n'ont apparemment pas été informés.
- La FEMAFoot demeure dans une impasse en raison de l'opposition entre les soutiens de M. Baby et ceux de M. Touré. Les deux candidats ne sont pas parvenus à une solution à l'amiable malgré les efforts de la mission de la FIFA.

Le 4 décembre 2017, la Commission des Associations membres de la FIFA a abordé la situation de la FEMAFooter. Elle a conclu, à la lumière des éléments susmentionnés, que les élections de la FEMAFooter ne pouvaient pas être reconnues et que la constitution du nouveau comité exécutif de la fédération était donc impossible. Dès lors, la commission a recommandé au Bureau du Conseil la nomination d'un comité de normalisation de la FEMAFooter dont les termes du mandat et la durée seraient à définir par l'administration de la FIFA sur la base des conclusions présentées par la mission d'évaluation.

Au vu de ces circonstances et conformément à la recommandation faite par la Commission des Associations membres le 4 décembre 2017, le Bureau du Conseil a décidé le 20 décembre 2017 de nommer un comité de normalisation pour la FEMAFooter, dont le mandat inclut les tâches suivantes :

- gérer les affaires courantes de la FEMAFooter ;
- réviser, si nécessaire, les statuts de la FEMAFooter et assurer leur conformité avec les Statuts et exigences de la FIFA ;
- réviser, si nécessaire, les statuts des ligues régionales et assurer leur conformité avec les statuts de la FEMAFooter ainsi qu'avec les Statuts et exigences de la FIFA ;
- identifier les délégués légitimes à l'assemblée générale de la FEMAFooter ;
- organiser l'élection d'un nouveau comité exécutif de la FEMAFooter.

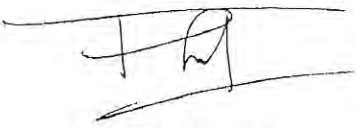
Le comité de normalisation se composera d'un nombre opportun de membres, qui seront désignés par une mission conjointe de la FIFA et de la CAF prévue les 9-10 janvier 2017. La composition du comité doit en outre garantir une expertise adéquate en termes de comptabilité, de finances et de questions juridiques. Tous les membres du comité de normalisation seront tenus de se soumettre à un contrôle d'éligibilité mené par la Commission de Contrôle de la FIFA, conformément au Règlement de Gouvernance de l'instance. Le comité de normalisation œuvrera en qualité de commission électorale et aucun de ses membres ne sera éligible pour les postes à pourvoir lors des élections. Le mandat du comité de normalisation expirera au plus tard le 30 avril 2018.

D'ici à la nomination du comité de normalisation par la mission conjointe de la FIFA et de la CAF, le secrétaire général de la FEMAFooter sera chargé de gérer les affaires courantes de la fédération.

Durant la période passée sous l'égide du comité de normalisation, tout financement devant être versé à la FEMAFooter sera bloqué, à l'exception des fonds visant à couvrir les coûts opérationnels. En outre, un audit judiciaire des comptes de la FEMAFooter sera mené à bien dès que possible.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Fatma Samoura  
Secrétaire Générale

cc : CAF